



TR/SS

Arrêtés municipaux **CIRCULATION ET STATIONNEMENT** EXTRAIT DU REGISTRE

AVENUE DANIELLE CASANOVA (R.D.224)
RUE LEDRU ROLLIN(V.C)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris avenue Danielle Casanova et rue Ledru Rollin par la société Alpha TP – 9/11 rue du Coq Gaulois – 77170 Brie-Comte-Robert, agissant pour le compte du Conseil Départemental du Val de Marne – 147/149 quai Jules Guesde – 94400 Vitry-sur-Seine (réparation de la chaussée),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans ces voies nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publique,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes à compter du **18 août 2022 à 9 heures** jusqu'au **2 septembre 2022 à 16 heures 30 :**

- Avenue Danielle Casanova au droit des n°108 à 112
- **Neutralisation partielle du trottoir :** la circulation des piétons sera maintenue,
- **Neutralisation partielle de la chaussée :** la circulation des véhicules sera maintenue,
- **Neutralisation partielle de la piste cyclable :** les cyclistes seront déviés sur la voie de circulation générale,
- **Limitation de vitesse à 30 km/h,**
 - Rue Ledru Rollin
- **Neutralisation du stationnement** entre l'avenue Danielle Casanova et le n°19 afin d'y installer les véhicules de chantier.

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Responsable de S^{ce} Territorial Ouest - D.T.V.D du Conseil Départemental de Val-de-Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP ,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre
- Société Alpha TP – 9/11 rue du Coq Gaulois – 77170 Brie-Comte-Robert

FAIT EN MAIRIE, LE 16 AOUT 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Romain Marchand
Adjoint au Maire



Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire,
Le Directeur des Espaces Publics



François Presset

PUBLIE SUR ivry94.fr
LE 17 AOUT 2022